

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024

Date de convocation : 21 octobre 2024

Présents : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, Vincent GOUMIN, Corine DAVAU, Yves GUYAU, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Philippe PEZÉ, Alain ANGIER, Patricia CONARD.

Absent(s) : Sébastien PICOTIN, Claire-Anne BETHULEAU, Jean-Marc POMME, excusés.

Procuration(s) : Sébastien PICOTIN a donné procuration à Yannick TROTIGNON.

Secrétaire de séance : Kathia CHABAUD

Nombre de présents : 11 **Nombre de votants** : 12

La séance est ouverte à 20H05.

1° Choix du fournisseur des travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public et du stade.

Suite à la consultation des entreprises, 3 offres ont été reçues et analysées par le cabinet IDELUM, assistant à maîtrise d'ouvrage :

- Eiffage de Joué-les-Tours (37) : 181.520,15 € HT
- NGE Energies Solutions de Saint-Cyr-en-Val (45) : 168.374,53 € HT
- R² l'Energie d'Eclairer de Noyers-sur-Cher (41) : 138.729,50 € HT

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise R² l'Energie d'Eclairer, qui se classe première au vu du rapport d'analyse des offres et des critères (prix 40%, valeur technique 50% et délais 10%).

VOTE : Le Conseil Municipal, 12 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION choisit l'entreprise R² l'énergie d'éclairer pour les travaux de rénovation et d'amélioration de l'éclairage public, et du stade, et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes au marché.

2° Projet de maillage du Schéma Directeur Cyclable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, la Communauté de Communes Val de Cher Controis est engagée dans une démarche de réduction de la dépendance à la voiture individuelle. L'élaboration du schéma directeur cyclable est un axe fort de cette politique.

C'est un outil de programmation et de planification qui permet de définir les actions à mettre en place à court, moyen et long terme pour améliorer et encourager la pratique cyclable. Il permet des investissements dans un plan pluriannuel.

Le coût estimé est de 315.757,00 €, pour une longueur d'aménagements de 13,9 km.

Après avoir pris connaissance du maillage sur la commune, et après en avoir discuté, le Conseil Municipal doit le valider ou pas. Compte tenu du coût annoncé et du bon état général des chemins existants, le Conseil Municipal décide de ne pas valider ce projet de maillage.

VOTE : POUR : 0 CONTRE : 12 ABSTENTION : 0

3° Choix du fournisseur pour la mission de coordinateur SPS pour les travaux d'aménagement du lotissement du Rossignol.

Suite à la consultation de 3 entreprises, 2 offres ont été reçues et analysées par le cabinet GEOPLUS, selon :

- AB COORDINATION de Romorantin (41) : 910,00 € HT
- SARL ACP 2S de Bléré (37) : 990,00 € HT
- BATEC n'a pas répondu à la consultation.

Madame le Maire propose de retenir l'entreprise AB COORDINATION pour cette mission.

VOTE : Le Conseil Municipal, 12 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, choisit la société AB COORDINATION pour assurer la mission de coordinateur SPS des travaux d'aménagement du lotissement du Rossignol, et charge Madame le Maire de signer toutes les pièces afférentes au dossier.

4° Dossier de l'adhésion de Châtillon-sur-Cher au SIAEP Chémery-Méhers au 31 décembre 2024, et des changements de statuts.

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 30 septembre dernier, le Conseil Municipal a adopté l'adhésion de la commune de Châtillon-sur-Cher au SIAEP Chémery-Méhers et, n'ayant pas été consulté en amont, s'est opposé à l'unanimité au changement de statuts proposé, ce qui compromet l'adhésion de Châtillon-sur-Cher au syndicat.

Depuis, Madame le Maire s'est entretenue à ce sujet avec les services de la Communauté de Communes et Monsieur le Maire de Châtillon-sur-Cher.

Après échange avec le cabinet DUPUET, et au vu du retour du contrôle de légalité, le conseil entendant uniquement s'opposer au changement de siège social, sur proposition de Madame le Maire, accepte de corriger la rédaction de la délibération en ce sens.

Questions diverses :

- **Refuge de Sassay 41** : Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'association par lequel la présidente nous informe qu'à partir du 1er janvier 2025, le service fourrière ne sera plus proposé à la commune, compte tenu de la situation critique du refuge. Une éventuelle reprise par la SPA nationale est envisageable, mais non assurée à ce jour. Sans reprise, le refuge proposera de prendre en charge certains animaux errants sous conditions selon une grille tarifaire.

RÉSOLUTION DE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024 (SUITE)

- **Festillésime 41** : Le Département, soucieux de permettre au plus grand nombre d'accéder à une offre culturelle de qualité, soutient, au travers de ses saisons culturelles, l'organisation d'un ensemble de manifestations dans les communes rurales du Loir-et-Cher. Les communes, offices de tourisme et associations sont subventionnées. La prise en charge est de 50% sur le montant global des cachets des artistes ainsi que les charges sociales de l'organisateur. Il met à disposition un catalogue de propositions artistiques.
- Madame le Maire remercie son équipe pour son implication ce week-end, lors de la cérémonie des Maisons Fleuries et le repas des séniors.
- Le projet de déviation devrait faire l'objet de nouvelles fouilles.
- Madame le Maire fait part d'un mail élogieux reçu d'une habitante de la commune, concernant l'accessibilité aux mal voyants, le jardin des saveurs de la mairie, l'étang, l'accueil de l'épicerie, la bibliothèque...
- L'association « Plus belle et plus propre notre Terre », créée à l'initiative d'enfants de la commune, propose de planter un arbre sur la commune. Les élus choisissent de planter un arbre ombrageux au City Park.
- Les vœux de la municipalité auront lieu le dimanche 19 janvier 2025, à 11h00.
- Problème du Chemin des Cosses toujours en mauvais état : proposition d'en interdire la circulation aux poids-lourds et aux bus ou plutôt le goudronner.
- Problème de stationnement au gymnase dû à l'incivilité des gens. Veillez aussi à bien éteindre en partant.
- Travaux du SIAEP Chémery-Méhers : nettoyage de réseaux et travaux de réhabilitation de réseaux Rue Mathias Dardouillet, à compter du 4 novembre 2024, nouveau forage à la Grande Brosse en début d'année prochaine et lancement de l'appel d'offres pour la nouvelle station d'épuration de la Noue.

La séance est levée à 21h40.